

ROYAUME DU MAROC

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
« MARSAMAROC »

DIRECTION DE L'EXPLOITATION
AU PORT DE MOHAMMEDIA

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES N°35/DEPM/ 2019

« SEANCE PUBLIQUE »

Le **29 Novembre 2019** à partir de **10h00**, il sera procédé en séance publique, dans les locaux de la Direction de l'Exploitation au Port de Mohammaia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n°**35/DEPM/ 2019** ayant pour objet « **LA VENTE DE LA FERRAILLE DE MARSAMAROC AU PORT DE MOHAMMEDIA**»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service Achats et Approvisionnements de Marsa Maroc - DEPM.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **5000,00 Dhs (cinq mille dirhams)**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de Marsa Maroc - DEPM.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier présenté par chaque concurrent sera remis sous pli fermé et cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent.
- L'objet de l'appel d'offres.
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

Ce pli contient deux enveloppes :

1- une comprenant le dossier administratif suivant:

- a- la déclaration sur l'honneur.
- b- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- c- le CPS paraphé sur toutes les pages et signé sur la dernière page avec la mention « lu et approuvé »
- d- l'attestation de visite
- e- toute autre pièce exigée par le dossier d'appel d'offres

2-La deuxième enveloppe comprend l'offre financière :

- a) L'acte d'engagement.
- b) Le bordereau des prix détail estimatif.

Le Directeur de l'Exploitation au Port de Mohammaia

R. ABINOUEH